Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1993)

Rubrik: Communication et ressources extérieures

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATION ET RESSOURCES EXTÉRIEURES

«Respecter et faire respecter les Conventions de Genève». Lorsqu'en juin 1993, la Confédération suisse a convoqué la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre sur ce thème, pour la fin du mois d'août¹, elle a donné au CICR l'occasion de monter une campagne mondiale afin d'attirer l'attention sur le droit international humanitaire, ses succès et ses échecs dans la pratique, la protection qu'il offre et les moyens qu'il prévoit pour mieux faire respecter ses règles.

En l'espace de deux mois, le CICR a élaboré et mis sur pied une campagne mondiale de communication et d'information. La stratégie de communication qui a été lancée en juin comprenait notamment des films, des programmes, interviews et spots de télévision et de radio, des brochures, des photos, des fiches descriptives et des dossiers de presse. Cent neuf Sociétés nationales ont contribué activement à relayer l'information et à éveiller

l'intérêt de leurs médias nationaux pour la Conférence.

Par ailleurs, faire passer le message du CICR est une partie essentielle de son action dans les pays qui ne sont pas en guerre. Les délégués s'efforcent de mieux y faire respecter les principes du droit international humanitaire et de mieux faire connaître la politique générale et les activités du Mouvement auprès des autorités, des soldats, des forces de police et des civils dans le monde entier. L'efficacité de l'action du CICR et la sécurité du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dépendent directement du succès des efforts de l'institution et du Mouvement pour être davantage connus. A cette fin, des programmes réalisés sur le terrain² sont étayés et complétés par des films, des séquences TV brutes, des photos et des publications que le siège prépare et distribue.

Une autre façon de mieux faire connaître et percevoir l'action et le mandat du CICR est de mettre en place des unités d'information décentralisées au sein des délégations existantes. En 1993, trois nouvelles unités sont devenues opérationnelles à Moscou, Bangkok et Abidjan respectivement, ce qui porte leur nombre à neuf, les autres étant situées à Nairobi, Pretoria, Harare,

Le Caire, Belgrade et Zagreb.

² Voir *Diffusion* dans les divers pays.

¹ Voir Conférence internationale, p. 270.

Films, émissions TV et radio et matériel photographique

Des équipes de télévision engagées sous contrat par le CICR pour une période de courte durée ont été envoyées dans les pays où des troubles avaient éclaté et où des problèmes d'ordre humanitaire étaient apparus. La communauté internationale n'avait pas réalisé l'ampleur ni l'urgence des besoins de ces pays. Des séquences tournées en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Rwanda et au Burundi, par exemple, ont été diffusées dans le monde entier sur des réseaux de télévision comme Euronews, CNN, WTN et dans des programmes télévisés nationaux.

Deux films ont été produits : *A l'écoute du silence*, qui présente les activités du CICR en faveur des détenus, et *War and Dignity*. De plus, le film *Rétrospective*, qui sort chaque année et présente les principales activités du CICR, a été produit en décembre.

Les agences de presse internationales ont reçu des photos et des dossiers d'information concernant l'Afghanistan, le Rwanda, le Burundi et des questions relatives à la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre. D'une manière générale, la demande de documentation photographique et vidéo du CICR a nettement augmenté, indépendamment des demandes relatives à la Conférence proprement dite.

Le service radiophonique du CICR (*Red Cross Broadcasting Service*, RCBS) a produit des programmes radio mensuels qui couvrent toutes les grandes activités du CICR. Ces programmes, en six langues, sont retransmis sur ondes courtes et envoyés aussi à quelque 70 stations de radio dans le monde entier, ainsi qu'à des Sociétés nationales et à la plupart des délégations. Radio Suisse Internationale (RSI) et le CICR ont poursuivi leur coopération qui avait débuté en 1992.

En 1993, le CICR a innové, par la production d'un CD-ROM sur le droit international humanitaire. Il est spécialement destiné aux universités, aux gouvernements et aux Sociétés nationales. La promotion de ce produit a démarré à la fin de l'année.

Séminaires et ateliers

Comme les années précédentes, le CICR a participé à de nombreux ateliers organisés pour la presse par des associations de journalistes et des organisations telles que le HCR ou le Conseil de l'Europe. Ces ateliers avaient pour thème la protection des journalistes et des photographes travaillant dans des conditions dangereuses.

A diverses reprises, le CICR a été appelé à organiser un séminaire sur les médias et le droit international humanitaire. C'est là une question qui revêt

de plus en plus d'importance pour les journalistes partout dans le monde, et que l'institution prévoit de traiter de nouveau à l'avenir.

Expositions

Les efforts entrepris au siège pour mieux faire connaître le CICR et son mandat spécifique au public suisse se sont poursuivis. Le 24 janvier a eu lieu une journée «portes ouvertes» qui a attiré plus de 3 000 visiteurs. Comme il l'avait fait les années antérieures, le CICR a participé au Salon international du Livre et de la Presse, qui s'est tenu à Genève.

A Vienne, pendant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, le CICR a installé un stand d'information permanent. A Saint-Pétersbourg, pendant les fêtes qui ont marqué le 125^e anniversaire de la Déclaration de Saint-Pétersbourg³, l'exposition «Respecter l'homme en temps de guerre» a été présentée.

Publications

En 1993, le CICR a cherché à sensibiliser le public aux souffrances atroces de la population civile dans divers pays, comme l'Afghanistan, la Somalie, le Rwanda, le Burundi et la Bosnie-Herzégovine, en publiant des brochures spéciales, distribuées essentiellement à la presse et aux donateurs du CICR.

La Revue internationale de la Croix-Rouge est la publication officielle du CICR en matière d'opinion, de réflexion et de référence concernant la mission et la ligne de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle paraît six fois par an en anglais, français, allemand, espagnol et arabe. En 1993, pendant la période de préparation et de suivi de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, elle s'est focalisée sur des sujets qui avaient trait à cet événement, ainsi que sur les relations existant entre le droit humanitaire et les droits de l'homme.

Par ailleurs, le CICR a continué de contribuer au magazine du Mouvement, *Croix-Rouge/Croissant-Rouge*, qui est produit conjointement avec la Fédération.

De nombreuses brochures de diffusion et des publications spéciales ont été produites, certaines au siège et les autres sur le terrain, en étroite coopération avec les experts de la diffusion du CICR. Comme les activités du CICR se sont étendues à de nouvelles parties du globe, ces publications qui portent sur les fondements du droit international humanitaire ont été traduites dans toute une série de langues.

³ Voir Europe orientale et Asie centrale, p. 217.

Récolte de fonds

Le CICR est essentiellement financé par les contributions des gouvernements et des Sociétés nationales⁴. Alors que les problèmes humanitaires résultant de certains conflits sont largement couverts par les médias et que les opérations entreprises pour y remédier sont amplement financées, d'autres retiennent à peine l'attention du public et ont tendance à passer inaperçus. Le CICR se fait un devoir d'attirer l'attention sur le sort des victimes oubliées en informant le grand public et, de manière plus détaillée et plus suivie, la communauté des donateurs et les Sociétés nationales. Une affectation excessive de fonds à certaines actions peut priver le CICR des moyens d'aider les personnes dont les besoins sont extrêmement urgents, alors que d'autres disposent de ressources en suffisance. Pour répondre chaque fois aux besoins urgents, là où ils se font sentir, le CICR doit disposer d'un nombre suffisant de fonds non assignés.

Un aspect essentiel de la politique du CICR en matière de récolte de fonds est de nouer des relations suivies avec les gouvernements donateurs et les Sociétés nationales. Des rapports réguliers ou spéciaux sont publiés et des réunions sont organisées pour établir des contacts étroits avec les interlocuteurs du CICR. Ils visent aussi à promouvoir une meilleure connaissance de ses activités et une meilleure compréhension des problèmes auxquels il est confronté quand il s'efforce d'alléger les souffrances infligées aux victimes des nombreux conflits et troubles qui agitent le monde. En décembre 1993, un atelier de deux jours a été organisé à Yverdon (Suisse), où se sont rencontrés les représentants principaux des grands gouvernements donateurs et le CICR pour discuter ouvertement et de manière informelle de questions d'ordre humanitaire et échanger leurs points de vue. Une réunion analogue est prévue avec les Sociétés nationales, étant donné qu'il est tout aussi primordial de maintenir avec elles des relations de travail suivies. Elles contribuent aux opérations du CICR en espèces et en nature et, il est important de le souligner, mettent à disposition du personnel qualifié pour des activités médicales et des projets d'assainissement, ainsi que des activités concernant la logistique et l'administration des secours⁵.

Les contributions versées par des entreprises et, de plus en plus, par des donateurs privés, interviennent pour une bonne part dans le financement des activités du CICR. En 1993, trois appels personnalisés ordinaires et deux appels spéciaux, l'un pour les victimes de mines antipersonnel et l'autre, lancé juste avant Noël, pour aider la population de Bosnie-Herzégovine à passer l'hiver, ont donné des résultats très positifs.

Voir Ressources humaines.

⁴ Voir aussi *Tableaux financiers*, pp. 315-323.